

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003014

Police Municipale –
Actualisation de la
convention
communale de
coordination de la
police municipale
d'Apt et des forces de
sécurité de l'État

Affiché le :

Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 2

Madame le Maire rappelle que par délibérations n° 001703 du 22 avril 2014 et n° 002721 du 13 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé la conclusion de la convention communale de coordination de la police municipale d'Apt et des forces de sécurité de l'État.

Cette convention signée par Madame la Préfète, Madame le Maire et après avis favorable de Madame la Procureure de la République près le tribunal de Grande Instance d'Avignon précise la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale. Elle détermine également les modalités de la coordination avec les forces de sécurité de l'État et notamment avec les gendarmes de la brigade territoriale d'Apt.

Il est à noter que la précédente convention de coordination a été conclue pour une durée de trois ans et qu'elle était renouvelable par reconduction expresse.

Toutefois, il apparait nécessaire de l'actualiser pour ~~prendre notamment en compte~~

l'utilisation des caméras piétons.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver la conclusion de la convention actualisée avec Madame la Préfète de Vaucluse.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-6 et R.2212-1.

Vu, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L.511-1 à L.515-1 et R.511-1 à R.515-21;

Vu, la Loi n°99-291 du 15 avril 1999 modifiée relative aux Polices Municipales ;

Vu, le Décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de police municipale ;

Considérant, qu'une actualisation de la convention s'avère nécessaire pour tenir compte de l'évolution des missions confiées à la Police Municipale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

AUTORISE, Madame le Maire à signer la convention ci-annexée à la présente délibération et toute pièce s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET



LE MAIRE
Veronique ARNAUD-DELOY

